



VOUS ORGANISEZ UNE FÊTE

VOUS AVEZ ENVIE QUE RIEN NE LA GÂCHE

**NOUS VOUS OFFRONS NOTRE AIDE
POUR QUE VOTRE «FIESTA»
SOIT UN PLEIN SUCCÈS...**



Recommandations à l'usage des autorités compétentes en matière d'autorisation de manifestations

Le but des documents ci-annexés est de fournir aux communes valaisannes, à la police et aux organisateurs, les renseignements nécessaires au bon déroulement des manifestations organisées sur leur territoire.

Par **manifestation** il faut entendre tout rassemblement de personnes dont l'accès est ouvert ou non au public, avec ou sans service de boissons et de mets, avec ou sans présentation d'attractions, pouvant dans certains cas représenter un risque particulier.

Les autorisations de manifestations, comme leur interdiction doivent impérativement reposer sur une base légale ou sur la clause générale de police.

En cas de problèmes (bagarres, accidents, nuisances, déprédations, etc.) les autorités ne sauraient s'exonérer de leurs responsabilités :

- Si elles n'ont pas pris, fait prendre et contrôler les mesures raisonnablement nécessaires pour ramener le risque à la norme ;
- Si elles ont autorisé la manifestation alors qu'elles auraient dû manifestement l'interdire ;
- Ou sous prétexte qu'elles ne sont ni propriétaires, ni locataires des lieux.

Les documents I et II ci-annexés vont permettre :

Aux autorités communales :

- D'évaluer les risques liés à une manifestation
- De gérer les risques de cette manifestation
- D'autoriser ou d'interdire la manifestation

A la police :

- De gérer au mieux l'événement

Aux organisateurs :

- De prévoir en amont toutes les mesures organisationnelles pour que la fête soit belle du début jusqu'à la fin

Toutes les manifestations respectant les conditions-cadres obligatoires seront labellisées «Fiesta».

Annexe I • Conditions-cadres



Légende :

	Manifestation jusqu'à 500 personnes	Manifestation 500 à 1000 personnes	Manifestation > de 1000 personnes
Facultatif			
Recommandé			
Obligatoire			
Logistique et administration de la manifestation			
Délai de demande d'autorisation - 6 mois à 1 an à l'avance			
Délai de demande d'autorisation - 6 mois à l'avance			
Délai de demande d'autorisation - 1 mois à l'avance			
Extrait casier judiciaire de l'organisateur			
Programme de la manifestation			
Genre de financement, budget			
Plan du site de la manifestation (délimitation, implantation de tentes, gradins, etc.)			
Heures de police			
Garantie financière			
Assurance : copie du contrat Responsabilité civile			
Rapatriement motorisé prévu			
Arrivées et départs signalés			
Arrangement de billet combiné (transport aller /retour + billet entrée)			
Transports, véhicules <i>se référer au tableau gestion des risques, suggestions fiesta</i>			
Préavis des organes de police			
Conditions d'exploitation			
Respect des prescriptions de police de la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées *			
Nettoyage <i>se référer au tableau gestion des risques, suggestions Fiesta</i>			
Feu: contrôle par le service du feu			
Infrastructure: contrôle par le chargé de sécurité			
Concept sanitaire, le n° d'urgence 144 est connu de l'organisateur			
Sonorité intérieure (93db maximum), manifestation plein air (125db maximum), engagement écrit du respect de l'ordonnance son et laser par le prestataire son			
Prix des boissons affichés			
Mise en évidence des boissons sans alcool			
Dans les bars : verres en plastique, canettes en PET			
Zone de détente prévue dans l'enceinte de la fête			
Signalisation des points WC et eau potable (en nombre suffisant)			
Eau potable courante froide à disposition			
Nbre de places de parc suffisant			
Accès pour handicapés prévu			

Légende :

	Facultatif	Recommandé	Obligatoire	Manifestation jusqu'à 500 personnes	Manifestation 500 à 1000 personnes	Manifestation > de 1000 personnes
Sécurité prévention						
Sécurité intérieure/extérieure, agents en suffisance						
Copie du contrat d'engagement d'une société de sécurité privée						
Stupéfiants : toute consommation proscrite (enceinte et abords de la fête)						
Contact avec travailleurs de rue, animateurs, institutions spécialisées						
Présence d'un coordinateur prévention/sécurité dans le comité d'organisation						
Contact avec le chargé de sécurité de la commune						
Affichage de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs						
Vente de tabac interdite aux moins de 16 ans						
Informers le personnel sur les lois de protection de la jeunesse						
Remettre des bracelets d'identification de l'âge						
Autorisation de la commune						
Label Fiesta						



Le label «Fiesta» est recommandé. Il est obtenu si toutes les conditions obligatoires du tableau «Conditions-cadres» sont remplies.

- * > La loi interdit la vente de vin et de bière aux moins de 16 ans et celle d'alco pops et de spiritueux aux moins de 18 ans.
- > A moins d'être sous la surveillance d'une personne responsable, les jeunes de moins de 12 ans n'ont pas accès aux établissements publics après 18h, et les jeunes de moins de 16 ans n'ont pas accès aux établissements publics après 22h.
- > Les clients des établissements publics doivent respecter ordre et tranquillité.
- > Le titulaire de l'autorisation d'exploiter est responsable du contrôle de l'âge d'accès.

Annexe II • Gestion des risques : suggestions de Fiesta

Soutien pour la mise en œuvre des conditions-cadres



Nature des risques	Mesures à prévoir	Exécution par	x
Transports, véhicules			
Perturbation des trafics routiers et piétons	Pose de signaux indicateurs, déviations	Police	
	Fermeture éventuelle de routes	Police	
	Régulation du trafic	Police	
	Communiqué de presse, inforoute	Police ou organisateur	
Capacité de parking maximale	Choix de surfaces adaptées et praticables en cas de pluie	Organisateur	
Accès et sorties de parking	Balisage Diversification des axes d'arrivée et sortie	Organisateur, société de sécurité privée, service feu	
Surveillance du parking	Société de sécurité privée	Organisateur Société de sécurité privée	
Sécurité sur le site			
Engorgement aux entrées	Accès, guichets en nombre suffisant	Organisateur	
	Bracelets pour participants	Société de sécurité privée	
	Concept évacuation	Organisateur	
	Capacité maximale du site. Limiter l'accès en cas de très forte affluence	Service de sécurité	
	Sorties de secours libres	Service du feu	
Soins et évacuation de blessés	Signaler les sorties de secours	Organisateur	
	Voies réservées pour les services de secours	Police	
Incendie	Signaler les sorties de secours Voies réservées pour les services de secours	Organisateur Service feu, police	
Respect des heures de police	Fermeture par étapes (Exemple : 0h30 fermeture des caisses, 1h00 fin du service boissons ; 1h30 arrêt de la musique ; 2h00 site évacué)	Organisateur Police	
Communication entre organisateurs	Les personnes chargées des entrées sont en liaison téléphonique ou radio avec l'organisateur de la manifestation	Organisateur Société de sécurité privée	
WC séparés femmes/hommes	1 unité/200pers.	Organisateur	
Nuisances sonores	Le niveau sonore ne doit pas dépasser 93 décibels. Des dérogations sont possibles mais doivent être faites 10 jours au préalable.	Organisateur	
	Les conditions pour ces dérogations: afficher clairement le dépassement sonore et les risques d'atteinte à l'ouïe Mise à disposition de protections auditives gratuites		
	Les haut-parleurs sont installés à au moins 5 m du sol ou alors, définir une zone inaccessible au public	Organisateur Agent de sécurité	

Nature des risques	Mesures à prévoir	Exécution par	x
	Mettre à disposition des organisateur des boules quièse		
	Les DJ's qui proposent des musiques rapides (120 pulsations par minute ou plus) doivent réduire la cadence durant 10 minutes toutes les heures	Organisateur Agent de sécurité	
Lasers	Les faisceaux lasers ne doivent pas produire d'effets nuisibles et engendrer aucune atteinte directe à l'œil	Organisateur Agent de sécurité	
	La diffusion des rayons se fait au minimum à 2,5 m du sol pour les manifestations ayant lieu dans un bâtiment et à 5 m du sol pour les manifestations en plein air. Les lasers ne doivent pas être dirigés sur des objets réfléchissants et leur installation ne doit pas être accessible au public	Organisateur Agent de sécurité	

Logistique

Médias	Communication des mesures préventives envisagées dans les médias	Organisateur	
Garantie financière	L'autorité communale peut exiger un acompte pour couvrir les frais éventuels (dégradation, voirie) somme qui sera restituée si pas utilisée	Autorité communale	
RC Manifestation	Vérifier si le vol simple est couvert Surtout si prêt de matériel onéreux	Autorité communale	
Restriction de la publicité	L'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels interdit la publicité pour les boissons alcoolisées qui s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans (art. 11 3° al.)	Organisateur	

Prévention

Alcool	Un choix de boissons non alcoolisées moins chères que la boisson alcoolisée la moins chère est proposé	Organisateur	
	La réglementation en matière de protection de la jeunesse est affichée	Organisateur	
	Organiser un service de retour à domicile (bus navette - collaboration avec services de taxis, Lunabus, Nez Rouge). Affichage des horaires.	Organisateur	
	Organiser une Happy Hour pour les boissons sans alcool	Organisateur	
	Organiser un bar à jus de fruit	Organisateur	
	Renoncer aux Alcopops	Organisateur	

Nature des risques	Mesures à prévoir	Exécution par	x
Alcool et drogues	Les conducteurs peuvent mesurer leur taux d'alcoolémie	Organisateur Entreprise de transport	
	Promotion d'une action de type chauffeur désigné : l'entrée est offerte/les boissons non alcoolisées sont offertes aux chauffeurs désignés		
	Afficher clairement le positionnement vis-à-vis des stupéfiants, éventuellement collaborer avec la police cantonale	Organisateur	
Ventilation	Le lieu doit être suffisamment ventilé Le manque d'air frais et la chaleur trop forte peuvent provoquer des malaises	Organisateur	
Sanitaire et sécurité	Un service de premiers secours en possession d'un papier officiel est sur place Le service des urgences de la région est informé de la manifestation plusieurs jours à l'avance Un local de repos est désigné Un responsable sanitaire est désigné	Organisateur	
	Une fouille systématique à l'entrée est prévue pour empêcher qu'alcool, drogues et armes ne soient introduits Service de sécurité en tenue officielle	Service de sécurité	
Protection de la jeunesse	Contrôle des âges à l'entrée du site, demander les documents officiels (les cartes d'étudiants étant trop facilement falsifiables)	Organisateur	
	Mettre des bracelets d'identification des âges	Organisateur	
	Former le personnel qui travaillera derrière les bars. Ces personnes sont obligatoirement majeures et elles devront s'abstenir de consommer de l'alcool!	Organisateur	
	Donner un avertissement aux personnes qui remettraient de l'alcool à des personnes mineures	Organisateur	
Prévention de la violence	Eclairage des parkings, escaliers, sorties de secours, WC, vestiaires		
Si système d'entrées payantes	Maintenir les entrées payantes à plein tarif jusqu'à fermeture pour dissuader une clientèle tardive, susceptible de perturber la fête	Organisateur	

Nettoyage

Organiser un système de nettoyage du site et de ramassage des ordures

Prévoir un nombre suffisant de poubelles, bennes de récupération des ordures

Organisateur

Bilan

Evaluation de la qualité de l'organisation

Les organisateurs prévoient avec les différents partenaires un debriefing pour débattre de la qualité de l'organisation

Tous les partenaires (police invitée)



Liste des adresses utiles et ressources pour l'organisation d'événements

Catégorie	Ressources	Compétences	Région concernée	Contact
Informations, Conseils, Encadrement et Prévention	Centre de loisirs et culture — RLC TOTEM	Conseil, coaching pour élaboration et réalisation d'un événement	Sion	027 322 60 60
	Centre de loisirs et culture — ASIEC	Dialogue et prévention dans les manifestations (éducateur de rue)	Sierre	027 455 40 40
	Centre de loisirs et culture — LES VORZIERERS	Conseil, coaching pour élaboration et réalisation d'un événement Animation, dialogue et prévention dans les manifestations (BUS)	Martigny	027 722 79 78
	Centre de loisirs et culture — SOLUNA	Pour les 12-25 ans: conseil, coaching — aides au développement de projets	Monthey	024 471 18 30
	Fondation Valaisanne Action Jeunesse	Conseils et atqillages personnalisés (aides à la réalisation, coaching, budget, etc.)	Valais romand	027 321 11 11
	Opération Fiesta (Centres d'aide et de prévention LVT)	Prévention et suivi (alcool, drogues, système de accompagnement, etc.)	Sierre	027 456 22 77
			Sion	027 327 27 00
			Martigny	027 721 26 31
			Monthey	024 472 51 20
				027 329 89 00
SUVA	www.bienryangel.ch	Promouvoir une action de chauffeur désigné		
	SUVA	Boules quêtes pour manifestation au volume sonore important		041 419 51 11
	Police communale	Droits et obligations, conseils sur les mesures de sécurité	Par commune	www.gov.ch
	Samaritains	Conseils et mise en oeuvre des postes de premiers secours	Valais romand / ASSVR	www.assvr.ch 079 351 34 73
	SUISA	Conseils et obligations relatifs à la diffusion de musique et aux droits d'auteurs	Suisse romande	021 614 32 32
	Préventêta Radix	Suggestions et matériel	ISPA	www.preventete.ch
Salles ou lieux pour manifestations	Services des affaires culturelles/jeunesse communales	Location ou prêt de salle communale	Par commune	www.gov.ch
	Les Maisons de jeunes	Location ou prêt de salle et équipement (selon conditions)		
	GLAYYS	Publication: «Si tu cherches à louer» = guide des salles à louer en Valais. http://www.glayys.ch/louer.htm	Valais romand	027 746 32 74

Catégorie	Ressources	Compétences	Région concernée	Contact
Soutiens publics et associatifs	Service des affaires culturelles/jeunesse de la commune	Possible aide financière, don, garantie de déficit, soutien en prestations (exemple: voirie), prêts et locations d'infrastructures, etc.	Par commune	www.gov.ch
	Service des affaires culturelles de l'Etat du Valais	Possible aide financière, don, garantie de déficit pour événement culturel en Valais	Valais	027 606 40 70
	Service cantonal de la jeunesse Délégué à la jeunesse	Possible aide financière, don, garantie de déficit pour événement en lien direct avec la jeunesse en Valais (voir conditions requises)	Valais	027 606 12 25
	Loterie Romande	Possible aide financière, don pour événement sportif, social ou culturel (voir conditions requises)	Valais	027 322 49 08
	Le Pour-cent culturel de la Migros	Possible aide financière, don pour événement culturel (voir conditions requises)	Valais	027 722 72 72
Services d'urgence	Police			117
	Pompiers			118
	Ambulances			144
	Empoisonnements			145
	Secours routiers			140
Hygiène - sanitaires	Video SA	Location de sanitaires extérieurs chimiques (montage, entretien, démontage)	Sion	027 322 62 32
Aides et informations sur l'affichage	Police communale	Pose d'affiches dans la localité concernée – autoisolation d'afficher	Par commune	www.gov.ch
	SGA (Société Générale d’Affichage)	Pose d'affiches dans la localité concernée sur emplacements destinés à la culture	Par localité	027 329 89 89
Service de billetterie	Ticket Corner	Service de billetterie pour grandes manifestations	Suisse	044 818 31 11
Conception de bracelets	Créo Card, 1904 Vernayaz Incognito Productions AG	Fabrication sur demande des bracelets d'identification; www.creocard.ch Fabrication sur demande des bracelets d'identification	Valais 9000 St-Gallen	079 220 36 47 071 223 41 01



« BE MY ANGEL TONIGHT » POUR UN RETOUR EN SÉCURITÉ

« Be my angel tonight », qu'est-ce que c'est ?

C'est une action préventive de gestion des risques liés à la conduite sous l'influence de l'alcool.

Concrètement

Ce sont des jeunes formés qui s'adressent à leurs pairs dans les soirées en leur proposant une alternative concrète pour un retour à domicile en sécurité.

Comment bénéficier de cette action ?

C'est simple et gratuit. Il vous suffit de :

- remplir le formulaire prévu pour inviter les anges à votre soirée, disponible sur internet
- nous l'adresser au moins 15 jours avant le début de votre manifestation.

Cette prestation est offerte par la LVT aux organisateurs de manifestations et aux gérants d'établissements publics pour sécuriser leurs fêtes.

Pour inviter les anges à votre manifestation :



www.lvt.ch/fiesta

ou

LVT Be my Angel tonight

Pl. du Midi 36 - 1950 Sion,

tél. 027 329 89 00

fax 027 329 89 09



Pour plus d'informations sur le concept :

www.bemyangel.ch



RHÔNE FM PARTENAIRE FIESTA

PROPOSE UNE OFFRE SPECIALE AUX MANIFESTATIONS LABELISEES

Nombre de diffusions	Prix HT
20 diffusions de 20 secondes Maximum 6 diffusions en contrat-échange*	Frs. 1'600.- + 10 diffusions gratuites Fiesta
30 diffusions de 20 secondes Maximum 9 diffusions en contrat-échange*	Frs. 2'400.- + 10 diffusions gratuites Fiesta
20 diffusions de 30 secondes Maximum 9 diffusions en contrat-échange*	Frs. 2'400.- + 15 diffusions gratuites Fiesta
30 diffusions de 30 secondes Maximum 12 diffusions en contrat-échange*	Frs. 3'600.- + 15 diffusions gratuites Fiesta

Pour les spots gratuits (Fiesta) la mention «*Une manifestation labellisée Fiesta, pour que la fête soit belle du début jusqu'à la fin*» sera ajoutée en fin des spots offerts.

Production

Enregistrement d'un sujet, pose de voix sur tapis musical (texte fourni par vos soins)	Frs. 200.-
Supplément dès le 3 ^{ème} sujet pour modification du sponsor	Frs. 50.-

Pour de plus amples informations contacter Rhône FM

Rhône FM

Ch. St-Hubert 5
CP 1230
1951 Sion
Tél. 027 327 20 20
Fax 027 327 20 23

FCV

Fédération des Communes Valaisannes



commission des jeunes du canton du valais



Prix
d'ime
de l'alcool



POUR PLUS D'INFORMATIONS:



Ligue valaisanne
contre les toxicomanies



Vous faites la fête?

Prenez



www.lvt.ch/fiesta
fiesta@lvt.ch
Tél. 027 329 89 00

